

# Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 25 février 1919

N° 22

## HONNEURS SUPRÊMES AU GRAND CHEF LIBÉRAL

### LES CONDITIONS DU TRAVAIL AU CANADA

*D'après le recensement fait par le ministère, la réduction du personnel des industries a été très légère.*

#### RAPPORT HEBDOMADAIRE.

Les rapports hebdomadaires concernant les conditions du travail, arrivent actuellement au ministère du Travail, transmis par un nombre important de patrons canadiens. Les résultats de ces rapports sont résumés dans un état publié par la division du service de placement du ministère.

Pour la semaine finissant le 1er février on a reçu des rapports de 381 établissements employant 59,515 personnes. Toutes les provinces, sauf Québec, y sont représentées, bien qu'un peu plus de 45 pour 100 des rapports proviennent d'Ontario. Les groupes industriels représentés sont la construction (sauf celle des chemins de fer); les bois et forêts; la brique, le ciment, la poterie, la fabrication de la faïence et la verrerie; l'industrie du cuir (y comprises les chaussures, la sellerie, etc.); la fabrication de la pulpe et du papier; la reliure et l'imprimerie; la fabrication des véhicules pour transport par terre et par mer; et les industries de la carrière, de la mine et de la fonderie. Près du tiers des firmes s'occupent d'opérations forestières, qui sont essentiellement une industrie hivernale. Le groupe des mines en compte 101, et les industries de la construction, qui sont toujours dans un état de stagnation en hiver, sont représentées par 45 patrons. Dans l'interprétation des chiffres, on doit considérer la répartition par provinces et par groupes d'industries. On n'aura pas un tableau tout à fait fidèle tant que toutes les provinces et toutes les industries n'y seront pas incluses. L'omission des industries de la transformation des métaux est la plus sérieuse. Cependant, les rapports de ces dernières arriveront au cours de la semaine prochaine, les 381 firmes prévoyaient pour la semaine finissant le 8 février, une réduction de 389 personnes dans leur personnel. Cette réduction est certainement légère—elle représente moins des deux-tiers d'un pour cent du nombre des employés. D'autre part, elle dépasse légèrement en importance la réduction prévue de la semaine précédente (0.05 pour 100 sur 27,219 employés), et si elle devait se maintenir à ce taux cela représenterait pour le mois entier un total important.

#### PERTES NETTES PAR PROVINCES.

Plus de 30 pour 100 des pertes nettes se sont produites dans Ontario, où l'industrie minière s'attendait de congédier 253 hommes et où l'augmentation des opérations forestières n'a pas compensé un fléchissement qui s'est produit dans le groupe des cuirs. On s'attendait à

[Suite à la page 2.]

### JUGEMENTS DE LA COUR SUPRÊME POUR LA SEMAINE

*Jugements des causes de l'Ouest central et la liste des appels est ouverte à l'audience mardi.*

#### ARRÊTS DU TRIBUNAL.

A la cour Suprême du Canada, le 24 février, plaidoirie de la cause de McCarthy vs Cité de Regina. Appel de la cour d'Appel de la Saskatchewan. La procédure est un arbitrage pour évaluer les dommages payables par l'intimé à l'appelant, du fait de la construction d'un passage souterrain. Le montant accordé par les arbitres a d'abord été diminué par la cour Suprême de la Saskatchewan, en banc, et de nouveau réduit par la cour d'Appel.

E. B. Jonah, pour l'appelant.  
G. F. Blair, C.R., pour l'intimé.  
La cause de Braun v. Peters a ensuite été entendue. Appel de la cour d'Appel de la Saskatchewan. Action en recouvrement de \$564.30, principal et intérêt, sur un billet à ordre. La défense manque d'arguments de preuve. Le tribunal de première instance a confirmé l'action, mais la cour d'Appel a infirmé ce jugement.

Thomas Gallant et E. R. E. Chevrier, pour l'appelant.

W. L. Scott, pour l'intimé.

A la cour Suprême, le 24 février, dans la cause de la Compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien v. Hay. Appel de la cour d'Appel de la Saskatchewan. Action en recouvrement de dommages subis par l'intimé en descendant d'un convoi en circulation, propriété de l'appelante et exploité par elle. L'intimé allègue qu'il a sauté à bas du train sur les instructions du serre-frein. Le tribunal de première instance a débouté le demandeur de son action, mais la cour d'Appel a infirmé ce jugement et ordonné un nouveau procès.

W. N. Tilley, C.R., pour l'appelante.

W. E. Knowles, C.R., pour l'intimé.

A la cour Suprême, le 25 février, l'avocat de l'appelant, dans Braun v. Peters, a terminé sa plaidoirie. Sans faire comparaitre l'avocat de l'intimé, la cour a renvoyé l'appel.

Cause suivante: Trick v. Northern Trust Company. L'intimé, liquidatrice de la Stirling Mortgage Investment Company, a intenté une action contre l'appelant et al. en réclamation de dommages pour mauvaise administration et abus de confiance, pendant qu'ils étaient directeurs de la compagnie insolvable. Voici les accusations portées: paiement de dividendes à même le capital, paiement de salaires à eux-mêmes sans l'autorisation des actionnaires, paiement illégal de commission sur la vente d'actions et achat d'actions avec les fonds de la compagnie.

Le tribunal de première instance a trouvé tous les défendants coupables et l'appelant pour plus de \$4,000. La cour d'Appel du Manitoba a diminué de plus

[Suite à la page 2.]

### TOUCHANTS PANÉGYRIQUES DE L'ILLUSTRE HOMME D'ÉTAT CANADIEN

**Des milliers de citoyens accompagnent sir Wilfrid Laurier à sa dernière demeure au cimetière Notre-Dame d'Ottawa.**

Après avoir été exposés en grande pompe à la Chambre des communes, à Ottawa, de jeudi soir à samedi, et qu'ils eurent été visités par des milliers et des milliers de personnes appartenant à toutes les classes de la population du Canada, anxieuses de rendre un dernier hommage au chef distingué du parti libéral, les restes mortels de sir Wilfrid Laurier, C.P., G.C.M.G., ont eu, samedi, de magnifiques obsèques nationales.

Au milieu des cérémonies imposantes de l'Eglise catholique, et suivi de milliers des hommes les plus en vue du Canada, le corps a d'abord été conduit à la basilique. Il est peu probable qu'au cours de son histoire la capitale du Canada ait été témoin d'une réunion aussi imposante et aussi marquante des chefs de la nation. Jamais non plus elle n'a témoigné d'un deuil aussi sincère pour l'un des plus grands parmi ses enfants. Partout les foules respectueuses bordaient les avenues où la procession s'est déroulée depuis le musée Victoria, où siège le Parlement, jusqu'à la basilique de la rue Sussex, où la messe de Requiem fut chantée par Mgr Pietro di Maria, représentant du Pape au Canada, assisté de Mgr Roy, de Québec, et de Mgr Routhier comme prêtre assistant; des chanoines Campeau et Plantin comme diacre et sous-diacre, avec M. le curé Myrand, de Ste-Anne, comme diacre d'office.

Quand le cercueil, escorté des porteurs honoraires des coins du poêle, arriva à la porte, il fut reçu par le Rév. Père Laflamme, O.M.I., curé de la paroisse du Sacré-Cœur, escorté de deux acolytes, qui précéda le cortège jusqu'au catafalque où la lourde caisse de bronze fut déposée avec soin, et où quatre assistants montèrent la garde pendant toute la durée de la cérémonie.

Le service lui-même fut une grande messe de Requiem pontificale extrêmement imposante, tant pour les catholiques que pour les très nombreux protestants qui y assistaient. Le chœur exécuta la messe de Perosi

avec un ensemble magnifique, les soli étant rendus par M. Jos. Saucier, de Montréal.

Immédiatement après les premières paroles du Libera, deux oraisons funèbres furent prononcées en mémoire de l'homme d'Etat défunt, la première en français par Mgr Mathieu, archevêque de Regina, et l'autre en anglais par le Rév. Père Burke, de Toronto.

Les discours terminés, les prêtres officiants, assistés de leurs acolytes, s'avancèrent à la tête de la bière pour l'absoute. Les membres du clergé et les enfants de chœur portaient des cierges symbolisant la lumière de la Foi. Ainsi furent dites les dernières prières pour le repos de l'âme du défunt, et le service était fini. L'assistance resta debout pendant que l'on emportait le cercueil et que le cortège se reformait pour se rendre au cimetière Notre-Dame où la cérémonie de l'inhumation fut présidée par le Rév. Père Lejeune, de la paroisse du Sacré-Cœur, dont sir Wilfrid Laurier avait fait partie pendant de longues années.

Parmi ceux qui suivaient le cortège funèbre, outre les membres de la famille Laurier, du Sénat et de la Chambre des communes, on remarquait:

Son Excellence le duc de Devonshire, Gouverneur général, assisté du colonel Henderson, de lord Minto, de A. F. Sladen et de lord Fortescue.

Le général Gwatkin, représentant du duc de Connaught, sir Charles Fitzpatrick, lieutenant-gouverneur de Québec; sir Henry Lake, lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, et l'hon. William Pugsley, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

Le juge en chef sir Louis Davies, et les juges Duff, Idington, Anglin et Migneault, de la cour Suprême; sir Walter Cassels et le juge Audette, de la cour de l'Echiquier.

Sir William Sullivan, sir François Lemieux, le juge en chef Archibald, et les juges Pouliot, Mercier, Monet, Fortin, Lafontaine, Archer, Green-

[Suite à la page 3.]